

Règlement de la consultation

A. Travaux

B. Fournitures

C. Services

Section I - Identification de l'organisme qui passe le marché

- Etat Région Département Commune
 Etablissement public national Etablissement public territorial Autres

Section II - Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Commune de GROSSETO PRUGNA
Mairie annexe de Porticcio BP 93
20166 PORTICCIO

e.mail : mairie-de-porticcio@wannadoo.fr

Section III - Objet du marché

1) Objet du marché :

Réfection de la route de TERRA BELLA

2) Type de marché de travaux : Exécution Conception-Réalisation

3) Type de marché de fournitures :

Achat Location Crédit-bail Location-vente

4) Type de marché de services :

5) Nomenclature (classification CPV) : 45233120-6, Travaux de construction de routes.

6) Forme du marché :

a) S'agit-il d'un marché à bons de commande ? NON OUI

b) S'agit-il d'un marché à bons de commande sans minimum ni maximum avec plusieurs titulaires et remise en compétition (article 71, IV) ? NON OUI

Dans l'affirmative :

- Préciser le nombre maximal de titulaires qui seront retenus
- Préciser que lors de l'émission des bons de commande, tous les titulaires seront remis en compétition sur la base du cahier des charges et que le choix de l'attributaire du bon de commande sera fonction du prix et, le cas échéant, du délai d'exécution.
- Préciser que les réponses des entreprises seront transmises par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception

c) S'agit-il d'un marché à bons de commande sans minimum ni maximum avec plusieurs titulaires pour des produits ou matériels dont certaines caractéristiques ne peuvent être précisées qu'en fonction du déroulement d'une mission de recherche scientifique ou technologique (article 71, V) ? NON OUI

Dans l'affirmative, le marché correspond-il à une des hypothèses où le code permet de déroger à l'obligation de remise en compétition ? NON OUI

d) S'agit-il d'un marché passé pour l'achat d'énergie (article 81) ? NON OUI

Dans l'affirmative, conditions dans lesquelles le marché donne lieu à une mise en concurrence des titulaires, préalablement à l'émission de chacun des bons de commande :

.....

e) S'agit-il d'un marché à tranches ? NON OUI

f) S'agit-il d'une convention de prix associée à des marchés types ? NON OUI

Section IV - Lieu d'exécution ou de livraison

1. Lieu d'exécution : **Route de TERRA BELLA à Porticcio**
2. Lieu de livraison : **Route de TERRA BELLA à Porticcio**

Section V - Caractéristiques principales

1. Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :

Les quantités sont déterminées dans le DPGF.

2. Options : description concernant les achats complémentaires :

Sans objet

3. Calendrier des marchés ultérieurs en cas de marchés reconductibles :

Sans objet

4. Refus des variantes : (cocher cette case si variantes non autorisées)

Dans le cas où les variantes sont autorisées, indiquer les exigences minimales du cahier des charges à respecter (le cas échéant) :

Les candidats auront la possibilité de proposer des variantes mais ils seront tenus de proposer une offre conforme à la solution de base.

Section VI - Division en lots

1. Prestations divisées en lots NON OUI

2. Possibilité de présenter une offre pour un lot plusieurs lots l'ensemble des lots

La prestation est décomposée en lots désignés ci-après :

- **Lot n° 1 : Éclairage public**
- **Lot n° 2 : Creation de trottoirs**
- **Lot n° 3 : Réfection de voie**

Les concurrents ont la possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots. Dans ce dernier cas, ils doivent établir autant d'actes d'engagement qu'il y a de lots pour lesquels ils souhaitent présenter une offre. Ils ne peuvent pas présenter des offres variables selon le nombre de lots susceptibles d'être obtenus (pas de proposition de rabais en cas d'attribution de plusieurs lots).

Section VII - Durée du marché ou délai d'exécution

1. **Durée du marché ou délai d'exécution : 3 mois**
2. **Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) :**
3. **Date prévisionnelle de commencement des travaux : avril 2010**

Section VIII - Conditions relatives au marché

1. **Cautionnement et garanties exigées :** (le cas échéant)

Sans objet

2. **Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références des textes qui les régissent :**

Financement par ressources propres, paiement par mandat administratif.

3. **Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services:** (le cas échéant)

L'exécution des prestations pourra être attribuée, à des entreprises isolées, à des entreprises groupées conjointes ou groupées solidaires, sous réserve du respect des règles relatives à la liberté des prix et à la concurrence conformément à l'article 51 du code des marchés publics.

4. **Possibilité de présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels ou de membres d'un ou plusieurs groupements :**

NON

OUI

5. **Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française**

Sans objet

Section IX - Conditions de participation

Renseignements concernant la situation propre de l'entrepreneur/du fournisseur/ ou du prestataire de services et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures (application des articles 33 et 55 à 64 du C.M.P.) :

1. **Critères de sélection des candidatures :**

Garanties et capacités techniques et financières, références professionnelles

Chaque concurrent aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

2. **Situation juridique – références requises :**

Chaque concurrent aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- *Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée justifiant qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales.*

Le candidat dont l'offre sera retenue devra produire dans un délai de 15 jours à compter de la date limite fixée pour le dépôt des offres les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents de son pays d'origine.

- Si le candidat est en redressement judiciaire la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- Déclaration que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir.
- Documents ou attestations figurant à l'article R. 324-4 du code du travail.

Attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 324-9, L. 324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail. Les concurrents produiront la liste des principales livraisons effectuées pendant les trois dernières années, leur montant, leurs dates et leurs destinataires publics ou privés.

3. Capacité économique et financière – références requises :

Les concurrents français et étrangers produiront le chiffre d'affaire de l'entreprise pendant les trois dernières années.

4. Référence professionnelle et capacité technique – références requises :

Les concurrents français et étrangers devront faire apparaître clairement les moyens matériels et humains de leur activité ainsi que les produits commercialisés et une description de l'organisation du service après-vente.

Ils pourront produire tout autre pièce qu'ils estimeront de nature à appuyer leur candidature.

5. Conditions propres aux marchés de services :

Les prestations sont-elles réservées à une profession particulière ? NON OUI

Dans l'affirmative, référence des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

Les candidats seront-ils tenus d'indiquer les noms et les qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de l'exécution du marché ? NON OUI

Section X - Nombre de candidats

1. Nombre maximal de candidats admis à présenter une offre : Sans objet

2. Nombre minimal de candidats admis à présenter une offre : Sans objet

Section XI - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction :

des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissante) :

| | | |
|---|--------------------|---------------------|
| 1 | Prix | 60% |
| 2 | Délais d'exécution | 20% |
| 3 | Esthétique | 20% (pour le lot 1) |

Section XII - Procédure

1. Type de procédure :

- | | | | |
|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|---------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Appel d'offres ouvert | <input type="checkbox"/> | Marché négocié |
| <input type="checkbox"/> | Appel d'offres restreint | <input type="checkbox"/> | Dialogue compétitif |
| <input type="checkbox"/> | Concours ouvert | <input type="checkbox"/> | Procédure adaptée |
| <input type="checkbox"/> | Concours restreint | <input type="checkbox"/> | Autres |

2. Les candidats ont-ils déjà été sélectionnés ? (le cas échéant et uniquement dans le cas d'une procédure négociée) :

NON

OUI

3. Marché passé sur appel d'offres : possibilité de recours ultérieur à la procédure négociée pour la réalisation de prestations similaires :

NON

OUI

4. Dialogue compétitif :

La discussion sera-t-elle organisée en phases successives, au terme desquelles seules sont retenues les propositions correspondant le mieux aux critères ?

NON

OUI

Dans l'affirmative, indiquer les modalités de mise en œuvre de cette possibilité :

.....
Existence et conditions d'attribution d'une prime :
.....

Section XIII - Délai d'urgence - Justification

Sans objet

Section XIV - Conditions de délai

1. Date limite de réception des candidatures : **Vendredi 2 avril 2010 à 12h00**

2. Date limite de réception des offres : **Vendredi 2 avril 2010 à 12h00**

3. (Procédure négociée ou restreinte) Date prévue pour l'envoi de l'invitation à présenter une offre aux candidats sélectionnés :

4. Délai minimum de validité :

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Section XV - Autres renseignements

1. Numéro de référence attribué au marché par la personne publique :

3. Définition des études à effectuer par les candidats lors d'un concours, d'un marché de conception-réalisation ou d'un dialogue compétitif :

Sans objet

4. Récompenses et jury :

Sans objet

4. Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels :

• Date limite d'obtention :

• Frais de reprographie (le cas échéant) :

• Conditions et mode de paiement :

5. Remise d'échantillons ou de matériels de démonstration :

NON

OUI

Dans l'affirmative, modalités de remise des échantillons ou des matériels de démonstration :
.....
.....

Préciser le sort des échantillons ou des matériels de démonstration :

Les échantillons ou les matériels de démonstration seront :

Détruits Rendus Conservés

6. Remise d'un devis descriptif et estimatif détaillé :

NON OUI

Dans l'affirmative, valeur contractuelle du devis : NON OUI

7. Contenu du dossier de la consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public ; ex : règlement de la consultation, acte d'engagement, cahiers des charges, annexes, cahier des clauses particulières, programme, autres pièces, etc) :
Présent règlement de la consultation, DPGF, AE, CCAP et CCTP

Modification du dossier de consultation :

La commune de GROSSETO PRUGNA se réserve le droit d'apporter au plus tard jours avant la date limite fixée pour le dépôt des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude des dossiers par les concurrents, la date limite fixée pour le dépôt des offres est reportée, la disposition est applicable en fonction de cette nouvelle date.

8. Modalités de remise des candidatures et/ou des offres selon la procédure adoptée. Le cas échéant, contenu de la première et de la deuxième enveloppes et en cas de concours, de la troisième enveloppe :

Les offres doivent être adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal ou par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception ou remise contre récépissé à l'adresse indiquée à la section II.

Elles devront, si elles sont envoyées par un service postal avec avis de réception, parvenir à l'adresse indiquée avec ces mêmes date et heure limites.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limite fixées ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et renvoyés à leurs auteurs.

Les propositions des concurrents sont envoyées sous enveloppe cachetée. L'enveloppe extérieure, portant l'indication de la consultation (" Appel d'offres pour la réfection de la route de TERRA BELLA "), portera l'adresse suivante :

***Mairie annexe de Porticcio
BP 93
20166 PORTICCIO***

et la mention " NE PAS OUVRIR "

Elle contiendra deux enveloppes également cachetées :

- *La première enveloppe portant la mention " Première enveloppe intérieure - Justifications - réfection de la route de TERRA BELLA ", le numéro et l'intitulé du lot, le nom de l'entreprise contient les documents visés au point IX-1 à 4. du présent règlement.*

- La deuxième enveloppe portant la mention “ Deuxième enveloppe intérieure - Offre - réfection de la route de TERRA BELLA ”, le numéro et l’intitulé du lot, le nom de l’entreprise contient les documents visés à la section XV-8° du présent règlement, à savoir :

- ♦ L’acte d’engagement complété, daté et signé
- ♦ Les annexes éventuelles à l’acte d’engagement datées et signées
- ♦ Le cahier des clauses administratives particulières paraphé et signé
- ♦ Le cahier des clauses techniques particulières paraphé et signé

Dans le cas où les concurrents présentent une offre pour plusieurs lots, ils doivent présenter un acte d’engagement (accompagné de ses annexes éventuelles) distinct, la reproduction du cadre étant à leur charge.

9. Application de l’article 54 du Code des Marchés Publics :

NON

OUI

10. sous- traitance

La sous-traitance n’est pas autorisée.

10. Renseignements complémentaires (le cas échéant) :

- Adresse : la même qu’à la section II
- Renseignements d’ordre administratif : M. Franck BORELLI.
- Renseignements d’ordre technique : M. Norbert NOUET.

Tous renseignements complémentaires qui seraient nécessaires à la préparation des propositions peuvent être obtenus uniquement par écrit (lettre, télécopie) à l’adresse figurant au point II du présent règlement.